



ABSENCE POUR AIDER VOS PROCHES

Le gouvernement veut vous faire les poches !

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a réuni le 19 février 2026 un groupe de travail consacré à un **projet de décret** relatif aux **Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) familiales et parentales**, ainsi qu'aux aménagements et facilités horaires associés.

La CGT a dénoncé que de nombreuses ASA sont conditionnées aux « *nécessités de service* », notion floue qui nourrit l'arbitraire et les inégalités de traitement.

La CGT exige :

- Davantage d'ASA accordées de droit ;
- Un encadrement strict des refus (critères objectifs, traçabilité, voies de recours internes) ;
- Une doctrine nationale de haut niveau et opposable, pour éviter que chaque employeur fasse « *sa propre règle* ».

Décès des proches, handicap, égalité et santé des femmes : le gouvernement pas à la hauteur !

La CGT a rappelé plusieurs exigences de fond :

- **Décès d'un proche** : le projet est trop restrictif.
La CGT demande l'élargissement au minimum aux beaux-parents et à la fratrie, et une meilleure prise en compte des familles recomposées.
- **Garde d'enfant dont enfant malade** : la CGT refuse la baisse du nombre de jours proposés par rapport à l'existant et, notamment la suppression de la possibilité pour l'agent-e de disposer de jours supplémentaires si l'autre parent ne dispose pas d'ASA ou dispose de moins de 6 jours. La CGT s'oppose à la distinction incohérente entre les enfants de moins de 12 ans et moins de 16 ans et exige une garantie essentielle : l'absence de toute limite d'âge en cas de handicap ou situation lourde.
- **Partage des responsabilités parentales** : les plafonds d'accompagnement du second parent pour assister aux examens liés à la grossesse ou aux actes médicaux en lien avec la PMA restent trop restrictifs et maintiennent une charge, de fait, majoritairement supportée par les femmes.
- **Santé des femmes** : aucune disposition n'est prévue sur les ASA liées à la santé hormonale, alors que cette demande est portée par la CGT et l'ensemble des organisations syndicales dans les travaux « *égalité* ».

Depuis plusieurs mois, les attaques des directions sur les droits des agent-e-s en lien avec le temps de travail et les repos se multiplient dans les établissements et semblent coordonnées. Le projet de décret dont il est question ici vient confirmer l'intention de faire les poches des personnels de la Fonction Publique Hospitalière.

À l'heure où l'attractivité de la FPH, secteur très majoritairement féminisé, est en berne, les intentions gouvernementales sont claires : pas de cadeau pour ceux qui prennent soin de la population !

La CGT exige de sortir de la logique de « gestion plafond » et d'intégrer au décret les modifications mieux-disantes nécessaires.

La fonction publique a besoin, d'urgence, de droits lisibles, effectifs, et renforcés, partout et pour toutes et tous et pas de régression !

*la CGT,
votre meilleur atout !*